

L/L

13 DEC 1935

A. G. 807.

DIRECTION
DES AFFAIRES POLITIQUES

2ème BUREAU

Installation d'Aguelock

N O T E
POUR L'INSPECTION GENERALE DES
TRAVAUX PUBLICS DES COLONIES
(Liaison aéronautique)

Par bordereau n° 6865, du 2 décembre courant, Monsieur l'inspecteur Général des Travaux Publics des Colonies a bien voulu me communiquer, pour avis, copie d'une lettre, en date du 14 novembre dernier, par laquelle le Gouverneur Général de l'Afrique Occidentale Française a présenté diverses explications concernant les installations d'Aguelock au Soudan.

J'ai l'honneur de faire connaître à Monsieur MAITRE-DEVALLON que, jugeant justifiées les considérations développées par M. BREVIE, j'estime avec lui que c'est au budget métropolitain que doit être imputé le reliquat de la dépense évalué à 230.000 francs : cette dépense paraît bien, en effet, occasionnée, tout au moins en majeure partie, par la nécessité de procéder à l'installation d'un poste militaire répondant non/pas à un besoin local, mais à celui d'assurer la protection d'une route aérienne appelée à devenir une des grandes artères du domaine colonial français./.

Le Conseiller d'Etat,
Directeur des Affaires Politiques
Signé : Gaston Joseph

MINISTÈRE
DES COLONIES.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ.



INSPECTION GÉNÉRALE
DES TRAVAUX PUBLICS
DES COLONIES

A PARIS, le 2 DEC 1935 19

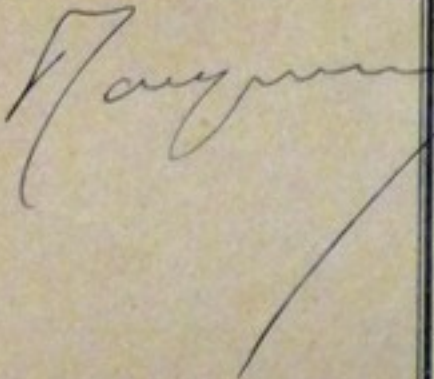
Liaison *aéronautique*

6865

BORDEREAU des pièces adressées à Monsieur le CONSEILLER D'ETAT

Numéro du Bordereau:

Directeur des Affaires Politiques.

SOMMAIRE.	NOMBRE de PIÈCES.	OBSERVATIONS.
<p>Copie de la lettre 1529 C en date du 14 Novembre 1935 du Gouverneur Général de l'A.O.F concernant la construction du poste d'Aguelok</p>	<p>1</p>	<p>Pour avis. Suite à mon bordereau 6804 du 8 Nov. 1935. - - - - La Direction des Services Militaires a reçu un exemplaire de la lettre 1529 C.</p> <p><i>L'Ingénieur en chef, adjoint à l'Inspecteur Général des Travaux des Colonies</i></p> 

Colonies. — N° 987. — Divers services. — 1935. (201-445 a.-j. 37274.)

PARIS, le 14 Nov. 1935.

N° 1 5 2 9 0

Le GOUVERNEUR GENERAL de
l'Afrique Occidentale Française,

à Monsieur le MINISTRE DES COLONIES
Inspection Générale des Travaux Publics
- Liaison Aéronautique

PARIS

Direction des Services Militaires.

Copie

Objet

Construction du
poste d'Aguelok

Réf. Votre dépêche 6723 du 11 Octobre 1935.

En réponse aux deux questions que vous avez bien voulu me poser in fine de votre dépêche citée en référence, j'ai l'honneur de vous rendre compte de ce qui suit :

Les constructions dont je projette l'édification à Aguelok sont destinées à

- 1°) - loger la garnison du poste militaire - Le poste d'Aguelok a pour but de remplacer, dans sa mission de protection de la route transsaharienne Alger-Gao, le poste de Tessalit dont j'ai dû décider l'évacuation en 1932, ce poste étant indéfendable, dépourvu d'eau, et trop loin de la piste.

Tessalit avait été occupé dès 1924 à la demande de votre Département (D.M. 427-1/1 du 28 Mai 1924 - D.M. 548-1/1 du 13 Juillet 1924) pour assurer la protection des missions qui se préparaient à cette époque à travers le Sahara. Evacué en 1927, il fut réoccupé en février 1929 à l'occasion du voyage de M. le Ministre Maginot. En 1931, à la demande du Ministre de l'Air transmise favorablement par votre Département (D.M. 717-1/1 du 26 Juin 1931) le Général Vuillemin était chargé de mission afin de reconnaître un tracé de la piste transsaharienne plus conforme aux nécessités de la navigation aérienne et l'emplacement d'un poste militaire destiné à remplacer le poste de Tessalit qui, dépourvu d'eau, se trouvait par ailleurs loin du nouveau tracé. Le choix du Général Vuillemin se porta sur In Abser (50 Kms N.O. de Tessalit). Mais les recherches entreprises pour trouver de l'eau étant demeurées vaines, et le lieu dit "Aguelok" s'étant révélé être le seul de la région satisfaisant aux conditions optima d'installation d'un poste répondant au but proposé, c'est en ce point que fut décidée la création du nouveau poste de protection de la route transsaharienne. L'installation d'un poste militaire à Aguelok ne répond donc pas à des nécessités locales, mais procède du désir exprimé par la Métropole de voir assurée la protection d'une route appelée à devenir une des grandes artères de son domaine impérial.

- 2°) - permettre l'installation du chef-lieu della subdivision administrative antérieurement à Kidal. - L'autorité militaire s'étant vue amenée à me proposer l'évacuation des postes de Kidal et de Tabankort pour trouver les effectifs nécessaires

à l'occupation du poste d'Aguelok, le Lt-Gouverneur du Soudan décida de transférer en ce lieu le chef-lieu de subdivision antérieurement à Kidal; la région des Iforas étant actuellement très tranquille grâce à une sage réorganisation du commandement indigène, et la route saharienne étant de plus en plus fréquentée, j'estimai que cette proposition ne présentait que des avantages et je lui ai donné mon approbation.

- 3°) - permettre l'installation des services de la Régie Air-Afrique
Le Commandant Dognaux ayant estimé que l'escale d'Aguelok permettrait aux appareils de la Régie d'y trouver éventuellement une escale de secours et le Ministre de l'Air ayant décidé l'installation en ce point d'un échelon mobile destiné à assurer la protection aérienne de la ligne Alger-Brazzaville, vous avez bien voulu, au début de cette année, me prescrire de hâter l'occupation d'Aguelok dont vous désiriez voir la garnison installée au plus tard au mois d'Avril, ce qui fut réalisé.

° ° °

Les considérations ci-dessus m'ont amené à faire appel au secours des finances de la Métropole pour mener à bien la construction de ce poste dont le coût total est évalué à 630.000 francs.

Le Ministre de l'Air a délégué 100.000 Francs.

J'ai prévu au budget général une dotation de 50.000 Francs au titre de l'exercice 1936.

Le Soudan qui a participé pour 50.000 Francs en 1935 aux travaux préliminaires de l'installation du poste, inscrira à son budget une prévision de 100.000 Francs au titre de l'exercice 1936, et je pense que les fonds d'emprunt (routes aériennes) pourraient participer à cette dépense jusqu'à concurrence de 100.000 Francs. Je vous serais très reconnaissant de bien vouloir décider que le budget de la Métropole supportera le restant de cette dépense, soit 230.000 Fr 00 ./.

signé : B R E V I E .

MINISTÈRE
DES COLONIES.

11. Dougans
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ.

INSPECTION GÉNÉRALE
DES TRAVAUX PUBLICS
DES COLONIES

A PARIS le 8 NOV 1935 19

Liaison aéronautique

6804

BORDEREAU des pièces adressées à MONSIEUR LE CONSEILLER D'ÉTAT

Numéro du Bordereau:

Directeur des Affaires Politiques.

SOMMAIRE.	NOMBRE de PIÈCES.	OBSERVATIONS.
Copie de la note 6723, du II octobre 1935, adressée au Gouverneur Général de l'A.O.F. à Paris	I	Pour information.
Copie du cable 343 du Gouverneur Général de l'A.O.F.	I	
Copie du cable 348 adressé au Gouverneur Général de l'A.O.F. su sujet du Poste d'Aguelock.	I	

*L'Inspecteur Général des Ponts et Chaussées
Inspecteur Général
des Travaux Publics des Colonies
C. Dupuis en chef adjoint*

Raymond

12 NOV 1935
A.B. 559

INSPECTION GÉNÉRALE
DES TRAVAUX DES COLONIES

Liaison aéronautique

Paris le 11 Octobre 1935.

N° 6723

LE MINISTRE DES COLONIES

à MONSIEUR LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL de
L'Afrique Occidentale Française

Agence Economique de l'A.O.F.
159 Boulevard Haussmann

PARIS VIII

Objet:

Poste d'AGUELOCK

Par lettre 593 du 16 Mai 1935, vous vouliez bien m'adres-

ser le projet relatif à la construction à Aguelock du poste mili-
taire et des bâtiments civils de ce nouveau centre destiné à rem-
placer celui de Kidal.

Cette lettre indiquait nettement que le montant total des

dépenses serait de 530.000 francs, auxquels il fallait ajouter

100.000 francs, dont 50.000 francs déjà fournis par la Colonie du

Soudan, et 50.000 francs par l'A.O.F. sur son budget général. -Par

ailleurs, il convient de déduire de ce total de 530.000 francs,

100.000 francs délégués par le Département de l'Air. Restait donc

à assurer le paiement d'une somme de 430.000 francs.

Vous demandiez par la lettre précitée que " compte tenu

que les installations d'Aguelock n'ont été envisagées qu'en vue du

gardiennage du terrain et des installations que la Régie se propo-

sait d'y créer et que l'intérêt de la ligne Alger Congo dépasse

l'A.O.F. ", la participation de la Fédération soit limitée aux deux

crédits de 50.000 francs et que le reste de la dépense soit supporté

par la Métropole.

Interrogé à ce sujet, le Département de l'Air a répondu

que le projet des installations d'Aguelock n'avait pas été suscité

par les besoins de la Régie Air-Afrique et qu'en conséquence, il ne

.....

Il saurait supporter les frais d'une installation faite pour de tous autres besoins que les siens.

Il ne fait d'ailleurs pas de doute que la Régie s'est bornée à profiter judicieusement du transfert du poste militaire de Kidal à Aguelock pour y prévoir une escale de sa sécurité serait ainsi assurée. - Il est à remarquer que l'Air s'est acquitté de la

somme de 500.000 francs prévus pour les installations le concernant.

P. A. R. I. S.

Par ailleurs, l'initiative de la création de ce poste

(création qui ne paraît justifiée, mais qui peut présenter des inconvénients) n'émane pas de mon Département, puisque aussi bien il n'a pas été consulté sur l'opportunité et les conditions du transfert

à Aguelock des éléments de Kidal.

Poste d'AGUELOCK

Avant tout examen d'une participation éventuelle de la Métropole à la dépense de 400.000 francs encore nécessaire pour les installations militaires et civiles du poste d'Aguelock, je vous

serais obligé de me faire connaître d'urgence :

1°) - dans quelle mesure vous estimez fondée cette participation économique.

2°) - dans quelle mesure le fond d'emprunt de l'A.O.F. ou le budget de la Fédération ou le budget du Soudan pourraient s'associer

à cette dépense restante de 100.000 francs.

P. le Ministre et p. o.
Le Conseiller d'Etat Directeur
Signé: Gaston-Joseph.

que les installations d'Aguelock n'ont été envisagées que par le Gardien du terrain et des installations que la Régie se propose de créer et que l'intérêt de la ligne Niger Congo détermine l'A.O.F. la participation de la Fédération soit limitée aux 50 crédits de 50.000 francs et que la somme de la dépense soit supportée par la Métropole.

Interrogé à ce sujet, le Département de l'Air a répondu que le projet des installations d'Aguelock n'avait pas été envisagé par les services de la Régie Air-Triples et qu'en conséquence, il ne

DAKAR 29 OCTOBRE 1935.

COLONIES PARIS .

343 - Reconnaisant me faire connaître suite réservée mon 260
concernant opportunité mettre à la charge Métropole
totalité crédit 530.000 francs construction poste Aguelock
Compte tenu délégation récente Air 100.000 pour poste
T.S.F. resterait 430.000 à déléguer urgence.

BOISSON.

23 SEPT 1935

4.6.619.

Direction
des Affaires Politiques

2^e Bureau

Installations d'AGUELOCK

N O T E

POUR L'INSPECTION GENERALE DES TRAVAUX PUBLICS

Répondant à la note n° A.C. 574 du 29 Août dernier de la Direction des Affaires Politiques, Monsieur l'Inspecteur Général des Travaux Publics a bien voulu, par note n° 6.639 du 11 Septembre courant, me communiquer à nouveau, après l'avoir complété, le dossier constitué par ses services au sujet de l'installation à AGUELOCK d'un poste militaire destiné à remplacer le poste de KIDAL ainsi que de bâtiments civils devant servir d'installations pour escale à la Régie Alger-Congo.

Après examen de ce dossier, je constate que les services du Département comme ceux de l'Afrique Occidentale Française se défendent d'avoir pris l'initiative de la création de ce poste; il me paraît toutefois résulter de la correspondance communiquée, que c'est incontestablement le Ministère des Colonies qui, sous le timbre de l'Inspection Générale des Travaux Publics (D.M. 6.065 du 8 Décembre 1934 et 6.033 du 23 Janvier 1935), a le premier fait passer dans le plan des réalisations les projets qui auraient été, paraît-il, formés par l'Administration locale de créer à AGUELOCK un terrain d'aviation ainsi qu'un poste militaire.

Quoi qu'il en soit, j'estime que la Direction des Affaires Politiques ne pourra être en mesure de formuler l'avis qui lui est demandé sur la question de l'imputation budgétaire des dépenses effectuées qu'après qu'aura pu être clairement précisé qui a pris l'initiative de ~~ce~~ l'ouvrage qui les occasionne.

Je note que le doute où l'on peut demeurer à cet égard amène à poser la question de l'opportunité des travaux entrepris.

Je relève, à ce sujet, que le Ministère de l'Air qui, cependant, consent une subvention de 100.000 francs, déclare lui-même que le projet des installations d'AGUELOCK n'a pas été suscité par les besoins de la Régie Alger-Congo (lettre n° 7364, du 21 Juin.

Or, je lis sous la plume du Gouverneur Général de l'Afrique Occidentale Française (lettre n° 593, du 16 Mai) que "les installations d'AGUELOCK n'ont été envisagées "qu'en vue du gardiennage du terrain et des installations "que la Régie se proposait d'y créer". Dans ces conditions, il m'apparaît que, si toutefois, il en est temps encore, il serait opportun de donner immédiatement l'ordre d'arrêter des travaux qui s'avèrent aussi complètement dépourvus d'utilité.

En faisant retour à Monsieur MAITRE DEVALON du dossier communiqué, je lui serais obligé de bien vouloir me tenir au courant de la décision qui aura été prise à cet égard./.

*Le Conseiller d'Etat,
Directeur des Affaires Politiques
Signé : Gaston Joseph*

MINISTÈRE
DES
COLONIES

INSPECTION GÉNÉRALE
DES TRAVAUX PUBLICS
DES COLONIES

Liaison aéronautique

8639

NOTA. — Les réponses doivent
être adressées au Ministre et porter
l'indication ci-dessus.

Objet :

Installations d'Aguelock.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Paris, le 11 SEPT 1935 19

27, rue Oudinot (VII^e).

NOTE

pour la DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES



Référence : votre note du 29 Aout 1935/.

rien en parler
12/9

L'inspecteur Général des Ponts et Chaussées, Inspecteur Général des Travaux Publics des Colonies a l'honneur de communiquer à nouveau, pour avis, à Monsieur le Conseiller d'Etat Directeur des Affaires Politiques le dossier complété, suivant sa demande relatif: 1^o- à la construction du poste Militaire d'Aguelock destiné à remplacer celui de Kidal. 2^o- à celle des bâtiments civils devant servir d'installations pour escale à la Régie Alger Congo.

Il y a donc joint les copies des lettres 6065 du 8-I2-1934 et du 23-I-1935 et du télégramme I4 du 15-I-35 du Ministre des Colonies au Gouverneur Général de l'A.O.F. ainsi que le télégramme 20 du 24-I-35 du Gouverneur Général de l'A.O.F. au Ministre des Colonies, et la lettre du 3 Septembre 1935 du Directeur de la Régie à la Liaison aéronautique du Ministère des Colonies. Aucune de ces pièces n'indique que c'est sur une initiative du Ministère des Colonies qu'a été décidé le transfert à Aguelock du poste de Kidal, transfert d'ailleurs encore en cours d'exécution et pour lequel la Direction des Services Militaires n'a pas été consultée.

L'inspecteur Général des Travaux Publics des Colonies n'a pas d'autre renseignement sur l'origine de cette affaire. Toutefois il lui semble que cette initiative émane du Gouverneur Général de l'A.O.F. et que le transfert du poste de Kidal à Aguelock ait été

.....

envisagés d'abord en vue de besoins autres que ceux de la Régie
Alger-Congo . Dans ces conditions les dépenses correspondantes de-
vraient être à la charge de cette colonie moins la somme de 100.000
francs qui a été mise par le Département de l'Air à la disposition
du Gouverneur Général de l'A.O.F. à titre de fonds de concours.

Aussi serait-il obligé à la Direction des Affaires Poli-
tiques de lui faire connaître dans quel sens à son avis il devrait
être répondu au Gouverneur Général de l'A.O.F.

*L'Inspecteur Général des Ponts et Chaussées
Inspecteur Général
des Travaux Publics des Colonies
Ingénieur en chef*

Blanc

MINISTÈRE
DES COLONIES.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ.



INSPECTION GÉNÉRALE
DES TRAVAUX PUBLICS
DES COLONIES

27 AOUT 1935

A Paris, le

19

Liaison aéronautique
~~6567~~

M. Vignat
BORDEREAU des pièces adressées à Monsieur le Conseiller d'Etat

Numéro du Bordereau:

Directeur des Affaires Politiques.

SOMMAIRE.	NOMBRE de PIÈCES.	OBSERVATIONS.
Copie du Cable N° 260 du Gouverneur Général de l'A.O.F. relatif au poste d'Aguelock.....	I	Pour avis. — Référence: ma note 6463 du 8 Juillet 1935 transmettant le dossier pour l'examen et propositions éventuelles au Ministre. P. C. Inspecteur Général des Ponts et Chaussées Inspecteur Général des Travaux Publics des Colonies à l'Administration des Liaisons aéronautiques. <i>M. Vignat</i>

T.P.

DAKAR 22 AOUT 1935

COLONIES

PARIS

260- Inspection Générale des T.P.. Vous prie me faire
connaître suite donnée à ma lettre 125 T.P. 22
Juillet concernant opportunité mettre charge Métropole
tatalité crédit 530.000 frs nécessaire construction
poste Aguelock. Prière en attendant faire hâter par
Air délégation crédit 100.000 frs objet votre lettre
6462. Soudan me signale que dotations budget local et
budget général pour travaux liminaires indiqués dans
lettre 593 du 16 Mai épuisées.

BOISSON.

L/L

DIRECTION
DES AFFAIRES POLITIQUES

2^e BUREAU

29 AOUT 1935

C. E. 574

N O T E

POUR L'INSPECTION GENERALE
DES TRAVAUX PUBLICS DES COLONIES

Installations d'Aguelock.

Monsieur l'Inspecteur Général des Travaux Publics des Colonies a bien voulu me donner communication d'un dossier relatif à l'installation à Aguelock d'un poste militaire destiné à remplacer le poste de Kidal ainsi que de bâtiments civils devant servir d'installations pour escale à la Régie Alger-Congo.

J'ai l'honneur de faire connaître à Monsieur MAITRE-DEVALLON qu'après examen des pièces communiquées, il m'est apparu que ce dossier serait utilement complété par une copie de la correspondance qui paraît avoir été échangée entre le Département et le Gouvernement Général de l'Afrique Occidentale Française.

Il semble ressortir, en effet, d'un passage du rapport de l'Ingénieur principal LAVESVRE que l'ouvrage en question aurait été entrepris sur les instructions du Ministère des Colonies, lequel en aurait même signalé l'urgence.

Au reste, la lettre-avion n° 593 TP, du 16 mai dernier du Gouverneur Général de l'Afrique Occidentale

Française fait référence à une D.M. n° 6.033 du 23 janvier 1935 et à un télégramme A.O.F. n° 20 du 26 du même mois, pièces non communiquées.

J'estime que, dans ces conditions, il est bien difficile de déterminer le point qui est, à mon avis, essentiel pour fixer l'imputation de la dépense, à savoir de quelle initiative résulte le transfert du poste dont il s'agit.

Ci-joint, en retour, le dossier de cette affaire.

*Pour le Conseiller d'État
Directeur des Affaires Politiques et p. o.
Le Sous-Directeur*

Signé : Budin

MINISTÈRE
DES COLONIES.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ.



INSPECTION GÉNÉRALE
DES TRAVAUX PUBLICS
DES COLONIES

A PARIS , le 12 AOUT 1935 19

Liaison aéronautique

6546

Numéro du Bordereau

BORDEREAU des pièces adressées à Monsieur le CONSEILLER D'ÉTAT

Directeur des Affaires Politiques.

SOMMAIRE.	NOMBRE de pièces.	OBSERVATIONS.
<p><i>El. Lang</i> <i>12/10/35</i></p> <p>Copie de la lettre N° 125-T.F. en date du 22 Juillet 1935 du Gouver- neur Général de l'A.O.F. concernant les installations d'AGUELOCK</p>	<p>1</p> <p><i>l'Inspecteur Général des Travaux et Cha...</i> <i>Inspecteur Général</i> <i>des Travaux Publics des Colonies</i></p> <p><i>Lang</i></p>	<p>suite à Note 6463 du 8 Juillet 1935.</p>

Colonies. — N° 987. — Divers genres. — 1935. (201-445 n.-j. 3774.)

DAKAR, le 22 JUILLET 1935.

INSPECTION GÉNÉRALE
DES TRAVAUX PUBLICS

N° 120 T.P.

LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL p.i.

DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE,

à Monsieur Le MINISTRE DES COLONIES

(Inspection Générale des Travaux Publics des Colonies)

Installations
d'AGUELOCK.

PARIS.

DIRECTION des FINANCES - Référence : Votre dépêche N° 6462 du 6 courant.
et de la Comptabilité

CABINET MILITAIRE

J'ai l'honneur de vous rendre compte que j'ai pris bonne note de ce que le Ministre de l'Air met à la disposition de l'A.O.F., à titre de fonds de concours, une somme de 100.000 frs pour les installations du poste d'AGUELOCK.

Je me permets cependant d'attirer votre attention sur ce que par ma lettre N° 593 du 16 Mai dernier, je demandais que soit mise à la charge de la Métropole, la totalité de la dépense prévue pour réaliser les installations d'AGUELOCK, soit 530.000 frs.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir me faire connaître la suite donnée à cette suggestion, la Fédération ainsi que je vous l'ai exposé, ne pouvant pas contribuer à ces dépenses au-delà des avances déjà faites d'un total de 100.000 frs./.

Signé : Borison

MINISTÈRE
DES
COLONIES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

INSPECTION GÉNÉRALE
DES TRAVAUX PUBLICS
DES COLONIES

Liaison aéronautique.

6463

NOTA. - Les réponses doivent être adressées au Ministre et porter l'indication ci-dessus.

OBJET

Installations
d'Aguelock.



Paris, le 8 JUIL 1935

27, rue Oudinot (VII^e)

ici a demandé la construction de ce poste - à noter que, pour ce par payer, tout le monde Régie Air-Afrique Services Militaires Services civils se défend d'être la cause ou la raison de la construction ou du transfert de ce poste. On pourrait poser nettement la question à la colonie?

*19
Compte, dans quel but ce transfert de poste et si il y a un intérêt au moins par rapport à la situation?*

NOTE pour la DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES.

Par lettre 593 du 16 Mai, le Gouverneur Général de l'A.O.F.

1 dossier joint.

A. Laigues

a fait connaître au Département que les dépenses nécessitées par l'installation à Aguelock d'un poste militaire et administratif, serait d'au moins 530.000 Frcs et que ce minimum devrait être supporté par la Métropole. Cette lettre a été suivie du bordereau 82 TP du 3 Juin 1935/.

En l'espèce, la question n'intéresse l'Inspection Générale des Travaux Publics des Colonies qu'en ce qui concerne les installations à Aguelock de la ligne aérienne Régie Air-Afrique; aussi s'est elle fait donner confirmation par le Département de l'Air de sa participation aux dépenses pour la somme de 100.000 Frcs (lettre 6373 du 4 Juin 1935 - ~~dont copie~~ *dont copie jointe* - lettre 7364 DAC/4 du 21 Juin 1935, ~~est copie~~ *est copie ci-jointe*).

et le relais de la ligne automobile Reggan - Gao

Par ailleurs, la Direction des Services Militaires lui a fait connaître que les services militaires ne sauraient supporter la moindre dépense relative au poste d'Aguelock (bordereau 6383 du 7 Juin 1935, dont copie ci-jointe - Note 1291 D.S.M. 1/2 du 1^o Juillet 1935, ci-jointe).

Il est bien certain que la création d'Aguelock a un triple but : militaire, administratif et économique (résidence, bordj militaire, bâtiments pour passagers). - Ce sera notamment le point de surveillance de grandes voies transsahariennes.

La réponse qu'appelle la lettre 593 de l'A.O.F. étant uniquement d'ordre budgétaire et dépassant la compétence de l'Inspection Générale des Travaux Publics, l'Inspecteur Général des Ponts et Chaussées Inspecteur Général des Travaux Publics des Colonies a l'honneur d'adresser pour examen et propositions éventuelles au Ministre, le dossier de l'affaire à Monsieur le Conseiller d'Etat, Directeur des Affaires Politiques.

Le projet du pont d'Aguelok paraît très désirable en ce qui concerne la route et l'exploitation des voies de communications à travers le Sahara

A large, stylized handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long, sweeping tail that extends downwards and to the right.

- (Copie)
(Copie)
- Lettre-avion N° 593 en date du 16 Mai 1935 du Gouverneur Général de l'A.O.F.
 - Bordereau 6383 en date du 7 Juin 1935 de l'I.G.T.P.
 - Lettre 6373 en date du 4 Juin 1935 de l'I.G.T.P.
 - Lettre 7364-4/DAC en date du 21 Juin 1935 du Ministre de l'Air.
 - Note 1291-1/2 en date du 1^o Juillet 1935 de la Direction des Services Militaires
 - Bordereau récapitulatif N° 82 T.P. en date du 22 Mai du Gouverneur Général de l'A.O.F.

comprenant :

Bordereau Général
Devis descriptif
Plan de masse au 1/20000
Plans du bâtiment de la Résidence
Plans des Bureaux de la Résidence
Plans du bâtiment des passagers
Plans du Bordj militaire
Plans du bâtiment de la ~~maison~~ Poste
Plans de l'Infirmierie
Plans de la prison ~~du~~ et du Camp des Gardes
Plans du bâtiment de la T.S.F.
Plans du logement type pour Infirmier, Interprète ou Secrétaire
Plans de l'Annexe "A"
Plans de l'Annexe "B"
Plans de détails
Avant-métrés
Fiche de matériaux
Devis estimatif des travaux
Rapport N° 233 T.P. en date du 6 Avril 1935 du Chef de Service des
T.P. de Bamsko
Rapport de la Commission d'étude du poste d'Agueleck